



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 31 mai 2010

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 01/06/2010

D - 20100283

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 31 mai Deux mil dix, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Suspension de séance de 17h43 et reprise à 17h53

Etaient Présents :

Mme Anne BREZILLON, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE (*présent jusqu'à 17h*), M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES, Mme Nicole SAINT ORICE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, Mme Chafika SAILOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

M. Hugues MARTIN, M. Didier CAZABONNE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Michel GAUTE, M. Nicolas BRUGERE, M. Jean-Charles PALAU,

***Soutien à l'économie créative. Subvention à l'association
Bordeaux Games. Décision. Autorisation.***

M. Josy REIFFERS, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux souhaite soutenir les secteurs économiques associés à son territoire, porteurs d'innovation, de créativité, de création d'entreprises et d'emplois.

Ce soutien suppose une structuration par filière et la présentation de stratégies déclinées en actions d'animation, de promotion, de développements collaboratifs.

La création de jeux vidéo est devenue une spécialité bordelaise et ce secteur recèle un potentiel de développement particulièrement intéressant sur un marché au rayonnement mondial.

L'association Bordeaux Games regroupe 20 entreprises de jeux vidéo et 2 indépendants, pour 300 emplois. Elle opère sur les salons professionnels afin d'assurer la promotion des entreprises, comme du territoire bordelais.

Elle se préoccupe autant de la mise en valeur de ses adhérents que des problématiques liées à l'emploi et à la formation.

Depuis le début de l'année 2009, l'association est intervenue à l'occasion de 30 événements régionaux et nationaux.

Elle est porteuse d'une ambition, celle de hisser Bordeaux en tête des villes françaises pour l'accueil et la création d'entreprises de jeux vidéo.

A ce titre, elle réfléchit à l'organisation d'un rendez-vous professionnel et grand public autour de jeux vidéo, de la réalité virtuelle et de la programmation informatique.

Elle est susceptible de proposer des actions d'animation grand public mettant en avant le potentiel technologique et créatif de ses adhérents.

Elle sollicite une participation financière en 2010 de la Ville de Bordeaux à hauteur de 6 000 € pour un budget annuel de 84 000 € afin de poursuivre son action relative à la promotion du pôle bordelais à l'occasion de manifestations locales, nationales et européennes.

Considérant l'intérêt économique et les retombées en termes d'image de ville créative et technologique, je vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à :

- décider le versement par la Ville d'une subvention de 6 000 €, à l'association Bordeaux Games qui sera imputée sur le budget de la Ville (fonction 9 – sous fonction 90 - nature 6574)
- signer la convention ci-annexée.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 31 mai 2010

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Josy REIFFERS

Adjoint au Maire

CONVENTION DE PARTENARIAT 2010
VILLE DE BORDEAUX
ASSOCIATION BORDEAUX GAMES

Entre, la Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, Monsieur Alain JUPPÉ, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal, en date du, et reçue à la Préfecture le,

Et l'Association Bordeaux Games, représentée par son Président, Jean-Dominique LAUWEREINS.

Exposé

La politique générale d'aide aux associations de la ville de Bordeaux fait l'objet de conventions de partenariat qui définissent les objectifs, les moyens de l'association, les conditions matérielles et financières de l'aide apportée par la Ville ainsi que les engagements des deux parties.

Considérant

Que l'association Bordeaux Games a pour but de coordonner les moyens et les actions des entreprises du secteur du jeu vidéo, multimédia et toute action favorisant le secteur de l'industrie des loisirs interactifs de Bordeaux et sa région, présentant un intérêt commun propre.

Il a été convenu :

Article 1 – Activités et projets de l'association

L'association Bordeaux Games s'assigne au cours de l'année 2010, la réalisation des activités décrites ci-après.

La Ville de Bordeaux souhaite soutenir les secteurs économiques associés à son territoire, porteurs d'innovation, de créativité, de développement d'entreprises et d'emplois.

Ce soutien suppose une structuration par filière et la présentation de stratégies déclinées en actions d'animation, de promotion et de développements collaboratifs.

La création de jeux vidéo est devenue une spécialité bordelaise et ce secteur recèle un potentiel de développement particulièrement intéressant sur un marché au rayonnement mondial.

L'association Bordeaux Games regroupe 20 entreprises de jeux vidéo et 2 indépendants, pour 300 emplois. Elle opère sur le territoire bordelais afin d'assurer la promotion des entreprises, comme du territoire bordelais.

Elle se préoccupe autant de la mise en valeur de ses adhérents que des problématiques liées à l'emploi et à la formation.

Depuis le début de l'année 2009, l'association est intervenue à l'occasion de plus de 30 événements régionaux et nationaux.

Elle est porteuse d'une ambition, celle de hisser Bordeaux en tête des villes françaises pour l'accueil et la création d'entreprises de jeux vidéo.

A ce titre, elle réfléchit à l'organisation d'un rendez-vous professionnel et grand public autour de jeux vidéo, de la réalité virtuelle et de la programmation informatique.

La participation financière de la Ville permettra à l'association de poursuivre son action relative à la promotion du pôle bordelais à l'occasion de manifestations locales, nationales et européennes, en Allemagne notamment.

Bordeaux Games est susceptible de proposer des actions d'animation grand public mettant en avant le potentiel technologique et créatif de ses adhérents.

Article 2 – Mise à disposition des moyens

La Ville de Bordeaux s'engage à mettre à disposition de l'association Bordeaux Games, dans les conditions figurant à l'article 3 :

- une subvention de 6 000 € (SIX MILLE EUROS) pour l'année civile 2010.

Article 3 – Conditions d'utilisation de l'aide

L'association Bordeaux Games s'engage à utiliser les moyens mis à disposition par la Ville de Bordeaux, dans les conditions suivantes :

- la subvention sera utilisée pour les actions décrites à l'article 1 pour l'année 2010.

Au regard du budget prévisionnel, la réalisation des activités s'élève à 84 000 € et la subvention municipale à 6 000 €.

Article 4 – Mode de règlement

